



**Déclarée en préfecture sous le No W774000268**  
(Ancienne référence 4/08830)

## **Compte rendu des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 6 décembre 2014**

**L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10 h.**  
**42 adhérents sont présents ou représentés.**

### ***Preamble***

Aujourd'hui, ces idées sont dans les mains de 5 anciens membres du CA de BLRE, élus au conseil municipal. Ils devraient mettre en application ces idées  
Face à ce changement structurel positif, l'association doit présenter un nouveau visage et s'adapter à ce nouveau contexte

**MODIFICATIONS DE NOS STATUTS: PASSER À UNE ASSOCIATION COLLÉGIALE**

Tous les membres du conseil d'administration sont sur le même pied d'égalité : chacun des membres élus est ainsi co-président de l'association,  
Les décisions sont prises au consensus

### **Article 10: Conseil d'Administration**

Modifications proposées:

La Direction de l'Association est collégiale

Tous les membres du conseil d'administration sont sur le même pied d'égalité : chacun des membres élus est ainsi co-président de l'association.

### **Article 14: Pouvoirs**

Chacun de ses membres peut ainsi être habilité à remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation et tout autre acte administratif nécessaire au fonctionnement de l'association et décidé par le Conseil d'Administration

Il peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un, voire plusieurs, de ses administrateurs.

Le Conseil d'Administration est l'organe qui représente légalement l'association en justice

Responsabilité pénale : Si un dommage résultant d'une faute pénale, détachable de l'action normale de l'association, est causé par un membre du CA, celui-ci en sera tenu personnellement responsable. Si, par contre, ce même dommage est commis par un membre du CA dans le cadre de l'action normale de l'Association, alors la responsabilité pénale de l'Association, en tant que personne morale, pourra être engagée

Responsabilité civile : L' Association sera tenue de réparer les dommages causés à autrui du fait de l' action de la dite Association . Celle ci est, en effet, responsable civilement lorsque des dommages sont causés du fait d' une décision du CA, ou du fait d'un manquement , par celui ci , ou par l' un de ses membres , aux règles élémentaires du droit commun.

L' Association peut donc être condamnée en tant que personne morale , tant au plan civil ( paiement de Dommages et Intérêts ) qu' au plan pénal ( paiement d' une amende , voire dissolution )

Assurances : l' Association souscrira une police d' assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des membre du CA agissant dans le cadre de leurs fonctions.

*L'assemblée générale extraordinaire s'achève:*

**Vote sur la modification des statuts:  
adoptée à l'unanimité des 42 présents ou représentés**

**L'assemblée générale ordinaire s'est poursuivie à 11 h.  
42 adhérents sont présents ou représentés.**

## **A. Rapport Moral**

Les membres du Conseil d'Administration présentent les principaux dossiers sur lesquels l'association a travaillé depuis l'assemblée générale de novembre 2013.

Ces principaux dossiers concernent :

- 1. Elections municipales**
- 2. Constitution du nouveau bureau**
- 3. implantation d'un immeuble près de la gare**
- 4. Projet d'aménagement carrefour Table du Roi**
- 5. Les sentiers de Bois le Roi**
- 6. La passerelle de l'écluse**
- 7. Modifications du PLU**

### **1. Elections municipales –**

#### **Février/mars 2014 :**

5 membres du CA décident de rejoindre la liste L'Esprit Bacot, Ils se mettent en congé du CA, sans impliquer l'association elle même. Pour défendre nos idées et conduire une politique respectueuse du caractère de Bois le Roi. Elus, et suivant notre règlement intérieur, ils démissionnent du conseil d'administration.

**Une première lettre est envoyée aux adhérents**

### **2. Constitution du nouveau bureau**

#### **Juin :**

Constitution du nouveau bureau

L'association réaffirme son indépendance vis à vis la nouvelle municipalité

Bien évidemment, elle souhaite renouer le dialogue avec elle pour mettre en place ses idées.

Elle rencontre l'adjoint responsable des associations.

**Une deuxième lettre est envoyée aux adhérents**

### **3. Implantation d'un immeuble près de la gare**

Permis de construire déposé pour la construction d'un immeuble sur un terrain couverts de grands.

Requête introduite au Tribunal Administratif de Melun par les voisins,

L'association dépose un mémoire en intervention, et soutien cette requête.

Mars : Mémoire en défense reçu du promoteur

Juin: Mémoire en réplique des voisins/BLRE

Octobre : Mémoire en défense n°2 reçu de la mairie

### **4. Projet d'aménagement carrefour Table du Roi**

Projet du Conseil Général 77 – Octobre 2012

Budget : 8 M€ (70% CG, 30% Etat)

Un seul rond point principal à la Table du Roi

Installation d'un rond point à la hauteur de la sortie de BLR ave du 23 août

## **5. Les sentiers de Bois le Roi**

L'association renouvelle régulièrement sa volonté d'utiliser le maillage des sentiers de notre commune. Ils permettent de traverser BLR à pieds ou à vélo, sans risque d'accidents avec une voiture, permettent de découvrir des coins 'cachés', etc

Certains sentiers ont été privatisés au cours du temps....  
Ils doivent être entretenus.

## **6. La passerelle de l'écluse**

Nous avons écrit de nombreuses fois aux VNF et aux municipalités concernées.  
Nous avons demandé également à la FAVPS (FEDERATION DES ASSOCIATIONS POUR LA PROTECTION DE LA VALLEE DE LA SEINE) d'intervenir.

=> Les travaux sont maintenant décidés, nous nous en félicitons.

## **7. Modification du PLU**

La municipalité a décidé d'apporter quelques modifications au PLU  
L'association a rencontré la mairie et a demandé qu'une attention soit portée sur l'insertion paysagère des constructions neuves.

=> Les maisons se découvrent à travers un paysage de verdure.

Le rapport moral s'achève sur une présentation de ce qui a été fait  
en matière de communication :

**Vote sur le rapport moral :**  
**Adopté à l'unanimité des 42 présents ou représentés.**

## B. Rapport financier

Exercice de l'AG 2013 à l'AG 2014

DEBIT		CREDIT	
Impressions	417,60	Adhésions : 2013	935,00
Frais Justice	3440,00	2014	3406,00
Frais Gestion	210,06	Intérêts sur Livret	91,57
Assurances	129,50	Frais Justice	1500,00
Adhésions Associations	175,00		
<b>TOTAL</b>	<b>4372,16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 887,57</b>

SOLDE EXERCICE 2013 = + 1 515,61

Avoir sur le Compte Courant au 05/12/2014 : + 6 239,23 €

Trésorerie au 05/12/2014 : + 25,62 €

Avoir sur le Compte Livret au 05/12/2014 : + 5 881,34 €

**TOTAL : 12 146,19**

Adhérents au 5/12/2014 : 86

**Point des Cotisations 2014 au 05 Décembre 2014:**

37 adhésions (soit 43%) de 16€ à 25€

19 adhésions (soit 22%) de 26€ à 49€

27 adhésions (soit 31%) de 50€ à 99€

03 adhésions (soit 04%) >= à 100€

**Cotisation Moyenne 2014 : 39,60 Euros (+09% / 2013 !)**

L'association adresse ses plus vifs remerciements à toutes les personnes qui lui apportent ainsi leur soutien.

Proposition : maintenir la cotisation minimum à 16 euros

**Vote sur le rapport financier et la proposition :  
adoptés à l'unanimité des 42 présents ou représentés.**

## **C. Election au conseil d'administration**

5 membres sortants dont:

- 3 se représentent: Jean-Pierre TEIL, Jean-Charles FAINEANT, Gaëlle RICHARD
- Horacio RENARD et Frédéric DUHAY, ne se représentent pas.
- 2 nouveaux candidats se présentent:  
Philippe BIAMONTI  
Nhon CHU

**Vote à bulletin secret**

### **RESULTATS**

**Les 3 membres se représentant sont élus à l'unanimité  
et les 2 nouveaux candidats sont élus**

Les co-présidents sont à compter de ce jour: Dominique AUDEMAR, Dominique BERTIN, Philippe BIAMONTI, Xavier BLONDAZ-GERARD, Nhon CHU, Jean-Charles FAINEANT, Sonia GOUNELLE, Guiseppe MAZZOCOLI, Gaëlle RICHARD, Jean-Pierre TEIL.
---

## **D. Echanges avec l'assemblée et perspectives 2015**

La gare: usagers, commerçants, habitants, comment bien vivre ensemble  
Lieu culturel  
Aménagements des rues et des places  
Circulations douces, sentiers,

***L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est close  
par le président en exercice à 12h30.***

-----